

# Exercice regroupé et coordonné des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire : MSP, ESP, CPTS État des lieux et tendances

Début 2022, 82 % des médecins généralistes ligériens déclarent exercer en groupe, selon le 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Ce type d'exercice continue de progresser dans la région (+ 6 points par rapport à 2019), et est beaucoup plus répandu qu'au niveau national (+ 13 points). Cela est notamment lié au développement de l'exercice en Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) : 27 % des praticiens déclarent exercer dans ce type de structure dans la région. C'est 10 points de plus qu'au plan national et 9 points de plus qu'en 2019.

L'implication des médecins au sein des Équipes de soins primaires (ESP) et des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) est également en augmentation dans la région : début 2022, 24 % des praticiens déclarent faire partie d'une ESP (+ 10 points par rapport à 2019) et 29 % d'une CPTS en fonctionnement (+ 21 points).

L'investissement des médecins dans ces dispositifs de coordination est également plus répandu dans la région par rapport au niveau national (respectivement 14 % et 20 %).



L'exercice regroupé et coordonné des médecins généralistes libéraux se développe depuis plusieurs années en France, dans un contexte de tensions sur les ressources médicales et soignantes, et pour répondre aux nouvelles aspirations des praticiens. Cette tendance est encore plus marquée dans la région Pays de la Loire, qui se caractérisait déjà par le passé par une part de médecins exerçant en groupe et en Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) plus élevée que la moyenne nationale [1], [2].

La 6e vague d'enquête du Panel 4 d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, menée entre janvier et avril 2022, vise à apporter des données actualisées sur le mode d'exercice des médecins généralistes libéraux, et sur leur participation à des dispositifs de coordination instaurés au milieu des années 2010 (Équipe de soins primaires, Communauté professionnelle territoriale de santé).

Cette publication détaille les résultats observés parmi les médecins généralistes des Pays de la Loire. Elle vient compléter de premières données publiées au plan national [3], [4].

## 8 médecins ligériens sur 10 exercent en groupe

En 2022, les Pays de la Loire se distinguent par une proportion de médecins généralistes libéraux installés en groupe nettement plus élevée qu'au plan national. En effet, à la question « *Au titre de votre activité libérale principale, partagez-vous vos locaux professionnels avec d'autres professionnels de santé ?* », 82 % des médecins ligériens ont répondu oui, contre 69 % au niveau national et 62 % en région PACA.

Ce mode de travail tend à se généraliser puisqu'en 2011 [2] et en 2019 [1], respectivement 67 % et 76 %<sup>1</sup> des médecins ligériens déclaraient exercer de cette manière<sup>2</sup>. Cette tendance est en partie liée au fait que la profession se renouvelle, ce mode d'exercice correspondant davantage aux aspirations des nouvelles générations de médecins. En effet, les médecins les plus jeunes (moins de 40 ans) déclarent davantage exercer en cabinet de groupe (99 % versus 91 % des 40-60 ans et 62 % des plus de 60 ans).

La tendance à la généralisation de l'exercice regroupé peut s'expliquer par ailleurs par l'accompagnement régional des professionnels à la mise en place de structures d'exercice coordonné pluriprofessionnel (aide au montage administratif, à la rédaction du projet de santé, etc.) (encadré 1).

Parmi les médecins qui travaillaient seuls en 2019, 28 % exercent en groupe en 2022. L'inverse est plus rare puisque 3 % des médecins qui exerçaient en groupe en 2019 exercent seuls en 2022.

Parmi les médecins partageant leurs locaux, 92 % le font avec d'autres médecins généralistes (88 % au plan national), 62 % avec des professionnels paramédicaux (57 % au niveau national), 18 % avec des médecins spécialistes (15 % au plan national) et 14 % avec des dentistes (10 % au niveau national). C'est l'exercice regroupé avec des professionnels paramédicaux et des médecins spécialistes qui a le plus progressé dans la région (figure 1).

### Encadré 1 – Stratégie régionale d'accompagnement à l'exercice coordonné

En Pays de la Loire, la stratégie régionale d'accompagnement à l'exercice coordonné a débuté un peu avant la création de l'ARS, qui l'a ensuite fortement consolidée. Des comités d'accompagnement des territoires de santé (CATS) sont réunis par l'ARS dans chaque département, et regroupent les acteurs et partenaires sur les soins de premier recours (Unions régionales des professionnels de santé (URPS), associations régionales des Maisons de santé, des centres de santé, collectivités...). Au niveau régional, l'ARS s'appuie sur un comité régional de concertation sur les soins de premier recours (CORECS). Il existe aussi un comité de suivi régional paritaire, au niveau de l'Assurance maladie, pour le suivi des Accords conventionnels interprofessionnels (ACI) avec les Maisons de santé et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Concernant les professionnels souhaitant s'investir dans l'exercice coordonné, plusieurs structures apportent leur soutien dans la région :

- Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) peuvent être accompagnées par l'Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire (APMSL) (<https://www.apmsl.fr>),
- Depuis 2019, il existe une forme d'équipes de soins primaires (ESP) dite CLAP (Coordonnées localement autour du Patient), lancée à l'initiative des URPS avec le soutien de l'ARS, afin de proposer une formalisation des exercices coordonnés, assistés par une association porteuse de la gestion administrative (<https://www.esp-clap.org>),
- Les CPTS sont accompagnées par les URPS des Pays de la Loire via une association commune « Inter URPS », suivant un cahier des charges établi conjointement avec l'ARS et la coordination des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) (<https://cpts-pdl.org>).

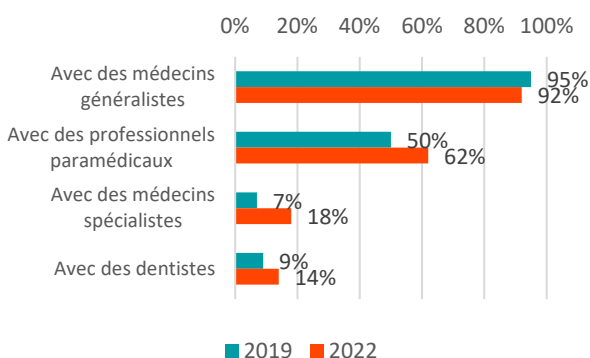
<sup>1</sup> Les comparaisons directes entre enquêtes sont à interpréter avec précaution car la population d'étude n'est pas exactement la même selon les années. En 2022, les médecins avaient au moins 4 ans d'ancienneté ce qui n'était pas toujours le cas des médecins enquêtés en 2019. Une analyse de sensibilité réalisée uniquement chez les

médecins avec au moins 4 ans d'ancienneté en 2019 montre un résultat similaire : 73 % déclarent exercer en groupe cette année-là.

<sup>2</sup> Les précédentes enquêtes posaient directement la question de l'exercice en groupe (« exercez-vous : en cabinet de groupe / seul » ?), alors que l'enquête de 2022 abordait la question sous l'angle du partage de locaux entre professionnels.

**FIG. 1** Types de professionnels de santé avec lesquels les médecins généralistes ligériens partagent leurs locaux

Parmi les médecins généralistes partageant leurs locaux, part (%) de médecins déclarant exercer...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

### L'exercice regroupé au sein d'une maison de santé pluriprofessionnelle est plus fréquent qu'au niveau national, et en augmentation par rapport à 2019

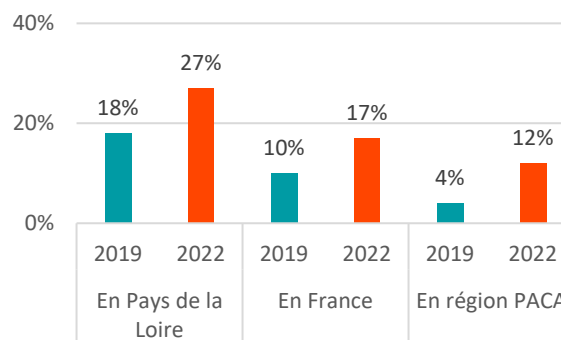
Instaurées en 2007 dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale, les MSP regroupent, sur un même site ou non, des professionnels de santé d'une même zone géographique autour d'un projet de santé commun. Depuis 2017, les MSP peuvent percevoir des rémunérations de l'Assurance maladie lorsqu'elles adhèrent à l'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Début 2022, un peu plus d'un quart (27 %) des médecins généralistes ligériens déclarent exercer dans une MSP (20 % dans une structure adhérente à l'ACI et 7 % dans une structure non adhérente). Ce chiffre est supérieur à celui observé au niveau national (17 %) et en région PACA (12 %). La part des médecins exerçant dans ce type de structure est en augmentation, puisqu'en 2019, 18 % des médecins ligériens déclaraient exercer dans une MSP [1] (figure 2).

À autres caractéristiques égales<sup>3</sup>, les médecins plus jeunes et ceux installés en zone sous dense<sup>4</sup> déclarent davantage exercer en MSP. Ce constat était déjà observé dans l'enquête de 2019.

<sup>3</sup> Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, volume d'activité et offre locale en médecine générale.

**FIG. 2** Évolution de l'exercice en MSP de 2019 à 2022 en fonction de la région d'exercice



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

### L'exercice coordonné au sein des ESP progresse

Mises en place en 2016 avec la loi de modernisation de notre système de santé, les Équipes de soins primaires (ESP) sont un ensemble de professionnels de santé libéraux qui décident d'organiser leurs pratiques par des actions de coordination autour de leurs patients communs. Comprenant au moins un médecin généraliste et un second professionnel de santé, elles sont structurées par un projet de santé pour répondre à des problématiques de santé identifiées.

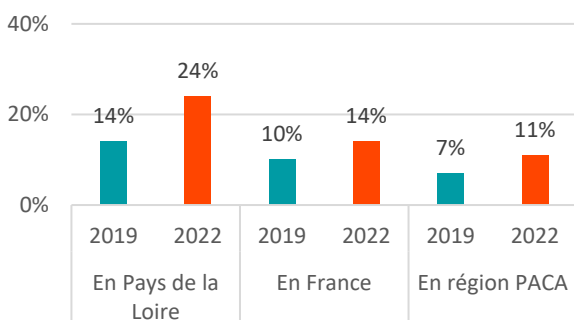
Début 2022, un quart des médecins généralistes ligériens (24 %) déclarent faire partie d'une ESP. C'est plus qu'au niveau national (13 %) et qu'en région PACA (11 %). L'exercice au sein de ce dispositif de coordination tend à se développer en région puisqu'en 2019, les praticiens étaient 14 % à déclarer faire partie d'une ESP<sup>5</sup> (figure 3).

En Pays de la Loire, à profil comparable<sup>3</sup>, les médecins exerçant en territoire sous-dense font plus souvent partie d'une ESP que les autres (41 % versus 22 %).

<sup>4</sup> Définie selon une Accessibilité potentielle localisée (APL) < 2,8.

<sup>5</sup> L'analyse de sensibilité réalisée uniquement chez les médecins ayant 4 ans d'ancienneté en 2019 montre également une prévalence de 14 %.

**FIG. 3** Évolution de l'exercice en ESP de 2019 à 2022 en fonction de la région d'exercice



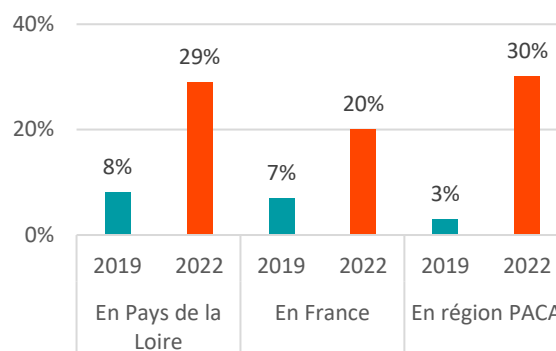
Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

## Début 2022, plus de 4 médecins ligériens sur 10 déclarent faire partie d'une CPTS

Instaurées également en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les CPTS sont constituées de l'ensemble des acteurs de santé (libéraux, hospitaliers, médicosociaux, sociaux) qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre à un ou plusieurs besoins en santé de la population.

Début 2022, 29 % des médecins ligériens font partie d'une CPTS en fonctionnement, contre 8 % en 2019<sup>6</sup> [1] (figure 4). Ils sont par ailleurs 14 % à faire partie d'une CPTS au stade de projet. Enfin, 13 % ne font pas partie d'une CPTS mais le souhaiteraient.

**FIG. 4** Évolution de la participation à une CPTS\* de 2019 à 2022 en fonction de la région d'exercice



\*CPTS en fonctionnement.

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct. 2018-avril 2019 / janv.-avril 2022). ORS et URML des Pays de la Loire.

La proportion de médecins ligériens faisant partie d'une CPTS en fonctionnement est 9 points supérieure à celle observée au plan national. Elle est en revanche équivalente à celle constatée en région PACA (figure 4).

Les médecins femmes déclarent plus souvent faire partie d'une CPTS (48 % *versus* 38 %), ainsi que les médecins exerçant en groupe, notamment en MSP (83 % *versus* 38 % des médecins exerçant en groupe hors MSP et 28 % des médecins exerçant seuls). De même, les médecins avec un volume d'activité élevé ou intermédiaire sont plus nombreux à déclarer faire partie d'une CPTS (48 % *versus* 24 % chez ceux avec un volume d'activité moindre).

Parmi les médecins ne faisant pas partie d'une CPTS, un peu plus d'un tiers (37 %) déclarent avoir été sollicités pour participer à une CPTS ou à une réunion d'information sur un projet de CPTS au cours des 6 derniers mois. Toutes choses égales par ailleurs<sup>7</sup>, les médecins les plus jeunes déclarent davantage avoir été sollicités (52 % des moins de 50 ans, 39 % des 50-60 ans et 20 % des plus de 60 ans), ainsi que ceux exerçant en groupe (89 % des médecins exerçant en MSP, 40 % des médecins exerçant en groupe hors MSP et 17 % des médecins exerçant seuls).

<sup>6</sup> L'analyse de sensibilité réalisée chez les médecins avec au moins 4 ans d'ancienneté en 2019 montre une prévalence similaire (8 %).

<sup>7</sup> Facteurs étudiés dans les modèles de régression logistique : âge du médecin, sexe, mode d'exercice, volume d'activité et offre locale en médecine générale.

Début 2022, les avis des médecins généralistes ligériens sur les CPTS sont encore assez partagés et indécis. 20 % pensent que ce mode d'organisation sera « incontournable dans les années à venir », 28 % pensent qu'il s'agit d'un « mode d'organisation intéressant parmi d'autres », 9 % pensent que les CPTS sont « inutiles », et enfin une part importante de médecins (43 %) n'ont pas encore d'avis tranché.

Les médecins sollicités pour participer à une CPTS, ou à une réunion de présentation d'un projet de CPTS, sont plus nombreux que les autres à penser que ces dernières sont un mode d'organisation incontournable (28 % versus 10 %), ainsi que, de façon cohérente, ceux faisant partie d'une CPTS en fonctionnement ou en projet début 2022 (34 % versus 11 % chez ceux n'en faisant pas partie).

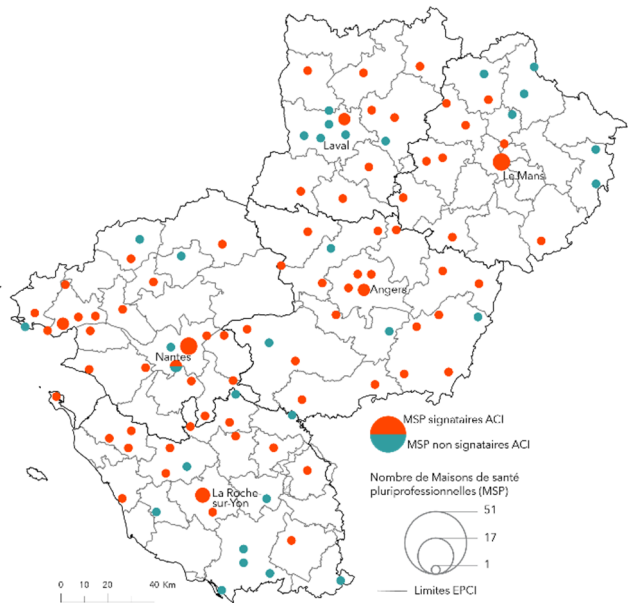
Enfin, les médecins ligériens sont plus nombreux à penser que les CPTS constituent un mode d'organisation incontournable qu'au niveau national (13 %) et en région PACA (15 %).



Lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, certaines CPTS ont organisé des actions de dépistage, de vaccination ou des visites à domicile. Début 2022, 43 % des médecins ligériens (qu'ils fassent partie ou non d'une CPTS) déclarent y avoir participé, 37 % en ont entendu parler mais n'y ont pas participé et enfin 20 % n'en ont jamais entendu parler.

**Encadré 2 > Couverture territoriale des MSP, mi-2023, en Pays de la Loire**

**FIG. 5 Cartographie des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) Pays de la Loire (Juin 2023)**



Source : ARS Pays de la Loire, exploitation ORS Pays de la Loire.

Note : Sont représentés uniquement les sites principaux/sièges des MSP localisés à la commune, les sites secondaires ne figurent pas sur la carte. ACI : Accord conventionnel interprofessionnel.

► Comme au niveau national, le nombre de MSP continue de progresser sur les années récentes dans les Pays de la Loire : 125 en mai 2023 contre 100 en 2019\*. Parmi ces MSP, près des trois quart (93) ont signé un ACI. En 2021, près de 1900 professionnels de santé libéraux exerçaient dans une MSP de la région (ayant signé un ACI), dont 500 médecins généralistes.

\*ARS Pays de la Loire. (2022). Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins 2022-2025. Région Pays de la Loire. 56 p.

Encadré 3 > Couverture territoriale des CPTS et ESP, mi-2023, en Pays de la Loire

FIG. 6 Cartographie des Communautés professionnelles territoriales en santé (CPTS) Pays de la Loire (Juin 2023)



Source : ARS Pays de la Loire  
ACI : Accord conventionnel interprofessionnel

► Dans les Pays de la Loire, en juin 2023, on recense 36 CPTS (en fonctionnement ou en projet). 22 de ces 36 CPTS ont signé un accord conventionnel interprofessionnel avec l'ARS et l'Assurance maladie. Au global, les trois quarts de la population régionale est couverte par une CPTS, cette proportion varie selon les départements : de 49 % en Maine-et-Loire à 99 % en Vendée.

► Une forme expérimentale d'ESP, les ESP CLAP (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient), spécifique à la région Pays de la Loire, a été mise en place en 2018 dans le cadre d'un partenariat entre les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) et l'ARS, en s'appuyant sur une association régionale créée à cet effet. En mai 2023, on recense dans la région 82 ESP CLAP contre 46 fin 2019. Fin 2022, on dénombre environ 1 000 professionnels membres (dont 301 infirmiers, 226 médecins généralistes, 151 masseurs-kinésithérapeutes, 115 pharmaciens, 54 orthophonistes...) contre 512 fin 2019. Les ESP CLAP ont réalisé au total 474 actions en 2022 (réunions de concertations pluriprofessionnelles, protocoles pluriprofessionnels, plans personnalisés de santé, etc.).\*

\*ESP CLAP Pays de la Loire. (2020). Rapport d'activité 2019. 30 p. - ESP CLAP Pays de la Loire. (2023). Rapport d'activité 2022. 33 p.

## SOURCE DES DONNÉES

Les données présentées dans ce document ont été recueillies par téléphone et par internet de janvier à avril 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 304 médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier exclusif) des Pays de la Loire.

Ces médecins font partie du 4e Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice qui comprend un échantillon national (France métropolitaine) de médecins généralistes libéraux, installés au 1er janvier 2018, ayant au moins 200 patients en tant que médecin traitant et sans mode d'exercice particulier exclusif (comme homéopathe ou acupuncteur), dont deux sous-échantillons surreprésentés de médecins des régions Pays de la Loire et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit ici de la 6e vague d'enquête de ce 4e Panel.

L'anonymat et le respect de la confidentialité des données sont garantis, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Afin d'être représentatives de l'ensemble des médecins généralistes (hors mode d'exercice particulier exclusif), les données ont fait l'objet de plusieurs traitements statistiques avant analyse. Toutes les analyses prennent en compte le plan de sondage (stratifié complexe) et les pondérations.

L'ensemble des publications régionales déjà parues, le calendrier des résultats à paraître, ainsi que les questionnaires d'enquêtes sont disponibles sur [www.orspaysdelaloire.com](http://www.orspaysdelaloire.com) et [www.urml-paysdelaloire.org](http://www.urml-paysdelaloire.org). La présentation générale du Panel et les résultats nationaux peuvent être consultés sur : <https://panel-mg.org/>.

## PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Le Panel Pays de la Loire est porté par l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des professions de santé-médecins libéraux (URML). Il est mis en œuvre en partenariat avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère chargé de la santé, et l'ORS et l'URML PACA. En Pays de la Loire, ce projet est financé par la Drees, l'Agence régionale de santé (ARS) et l'URML.

## AUTEURS

L'analyse des résultats a été réalisée par les équipes et membres de l'ORS<sup>1</sup> et de l'URML<sup>2</sup> des Pays de la Loire. Ils s'appuient sur l'expérience professionnelle de médecins généralistes actuellement en activité.

1. Dr Marie-Astrid Metten, Lucie Cadon, Marie-Cécile Goupil, Sandrine David, Dr Jean-François Buyck
2. Drs Anne-Marie Ladeveze-Cayla, Thomas Hérault, Vincent Simon, Marie Rocheteau

## REMERCIEMENTS

**Merçi** à tous les médecins généralistes libéraux qui, à travers le temps qu'ils consacrent à ce Panel, contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes de la région.

## CITATION SUGGÉRÉE

ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2023). Exercice regroupé et coordonné des médecins généralistes libéraux des Pays de la Loire : MSP, ESP, CPTS. État des lieux et tendances. N° 34. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 7 p.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] ORS Pays de la Loire, URML Pays de la Loire. (2019). Modes d'exercice et emplois du temps des médecins généralistes des Pays de la Loire. n° 21. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 7 p.
- [2] ORS Pays de la Loire, URPS médecins libéraux Pays de la Loire. (2013). L'exercice en cabinet de groupe des médecins généralistes des Pays de la Loire. N° 4. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. 8 p.
- [3] Bergeat M, Vergier N, Verger P, *et al.* (2022). Quatre médecins généralistes sur dix exercent dans un cabinet pluriprofessionnel en 2022. *Études et Résultats*. Drees. n° 1244. 4 p.
- [4] Bergeat M, Vergier N, Verger P, *et al.* (2023). Médecins généralistes : début 2022, un sur cinq participe à une CPTS et un sur vingt emploie une assistante médicale. *Études et Résultats*. Drees. n° 1268. 5 p.

L'ORS et l'URML autorisent l'utilisation et la reproduction des résultats de cette enquête sous réserve de mention des sources.

Cette publication est téléchargeable sur les sites internet [www.orspaysdelaloire.com](http://www.orspaysdelaloire.com) et [www.urml-paysdelaloire.org](http://www.urml-paysdelaloire.org)

ORS - Tél. 02 51 86 05 60 - [accueil@orspaysdelaloire.com](mailto:accueil@orspaysdelaloire.com) • URML - Tél. 02 51 82 23 01 - [contact@urml-paysdelaloire.org](mailto:contact@urml-paysdelaloire.org)